

Groupement de professionnels du Bâtiment



Bâti Morvan Nature

Z.A. Bonjuan
89200 MAGNY
Tél : 03.86.33.22.56

Courriel : charpentiersdumorvan@wanadoo.fr



Groupement en cessation d'activité depuis août 2016.

Caractéristique principale : Groupement d'artisans constructeurs de maisons en bois et de maisons traditionnelles clés en main

Zone de chalandise : 80 kms autour d'Avallon

Clientèle : Maîtres d'ouvrage majoritairement privés et peu publics

Marchés couverts : Logements individuels et petits collectifs, logements sociaux et bâtiments publics

ORGANISATION

Statut juridique : Société coopérative artisanale de production à capital variable

Date de création : 2008

Co-gérant : Yvan PERRIN (Les charpentiers du Morvan)

Co-gérant : Philippe GUYOT (Plâtrerie Guyot)

Co-gérant : Marc VEZOLE (Electricité)

MEMBRES

10 entreprises toutes situées dans l'Yonne :

Les charpentiers du Morvan, Sarl GUYOT, De ALMEIDA CONSTRUCTION, SNC Douillé, Entreprise VEZOLE MARC, Entreprise SCHUTZE Thierry, Société LAPIED, Eurl ROUCHON Christophe, Entreprise JAULGELEC, Sarl TS CHAPE LIQUIDE.

PRINCIPALES ACTIVITÉS

CONCEPTION, ÉTUDES, ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION

- Bureau d'études bois : métrés, calcul de structures, conception DAO et conception de maisons à ossature bois

SECOND ŒUVRE - FINITIONS

- Aménagements de combles
- Plâtrerie et plaquisterie, isolation thermique par l'intérieur
- Chape liquide, carrelage, dallage et revêtements de sols
- Menuiseries bois, PVC, aluminium et mixte bois/aluminium

INSTALLATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES

- Electricité générale
- Plomberie
- Chauffage

AUTRES ACTIVITES

- Fabrication d'escaliers

GROS ŒUVRE - CLOS COUVERT

- Bâtiment bois à basse énergie
- Construction de bâtiments, terrassement et travaux de fondations, génie civil, maçonnerie générale, maisons à ossature bois
- Charpente traditionnelle bois, industrielle et lamellé-collé
- Façades, isolation thermique par l'extérieur
- Couverture-zinguerie
- Bardage

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

- Défrichage, petite maçonnerie, engazonnement, puits canadiens, travaux agricoles, création de bassins artificiels et d'étangs, remise en place de terre

CHIFFRE D'AFFAIRES

Montant des chantiers et des travaux générés par le groupement : environ 750 000 € en 2013.

EFFECTIFS

Nombre cumulé d'employés des entreprises adhérentes : 35 en 2009, environ 60 en 2012.



L'objectif principal de Bâti Morvan Nature est de pouvoir répondre à toute demande de travaux dans un rayon de 80 kms autour d'Avallon. Notre objectif est à termes de couvrir l'ensemble du territoire bourguignon. Le groupement a également été créé afin de faciliter l'accès de ses membres au marché de la construction de bâtiments à basse consommation d'énergie.

Bâti Morvan Nature réunit aujourd'hui dix entreprises régionales, essentiellement icaunaises, représentant sept corps d'état différents et couvrant pratiquement tous les métiers.

Notre organisation, couplée à cet ensemble de compétences, permet à nos membres de pouvoir proposer une offre globale de travaux aux porteurs de projets, en se positionnant tant sur le marché du neuf que sur celui de la rénovation, avec une dominante construction bois.



Yvan PERRIN, Bâti Morvan Nature



Crédit photo : Bâti Morvan Nature

MISE EN PLACE DU GROUPEMENT

Un peu plus d'une année de maturation et de structuration du projet, avec l'accompagnement de la Fédération française des artisans coopérateurs du bâtiment (FFACB), a été nécessaire pour définir un mode opératoire qui permette aux différents membres du groupement de travailler ensemble.

Ce processus de structuration a nécessité de nombreuses réunions de travail entre les futurs membres afin d'établir des modalités de fonctionnement qui soient opérationnelles et acceptées par tous.

Comme préconisée par la Fédération française des artisans coopérateurs du bâtiment, les futurs membres ont dès 2008 pris la décision de s'orienter vers une organisation coopérative. Yvan PERRIN, initiateur du projet, en est tout naturellement devenu le manager opérationnel.

Au quotidien, Yvan PERRIN, interlocuteur unique, coordonne l'ensemble des opérations ainsi que les interventions des différentes entreprises, en fonction de leur corps de métier respectif.

Face à l'accroissement de la demande, le groupement a choisi en septembre 2012 de s'adjoindre les services d'un technicien-mètreur afin de seconder Yvan PERRIN dans ses missions de coordination et d'assistance aux entreprises.



Crédit photo : Bâti Morvan Nature

STRATÉGIE COMMERCIALE

Dix entreprises réunies autour d'une offre globale entièrement dédiée à la construction durable de bâtiments à basse et très basse énergie (RT 2012).

Bâti Morvan Nature propose, au travers de son catalogue, six modèles de maisons bois individuelles, livrables soit en version clos et couvert, soit en version clés en main.

Le groupement peut aussi concevoir et réaliser tous types de projets de construction neuve ou de rénovation performante.

Le groupement propose différentes formules et deux types de contrats de construction de maison individuelle (CCMI) :

→ CCMI avec fourniture de plan

Premier cas - Le constructeur propose le plan : cela peut concerner un immeuble à usage d'habitation ou à usage d'habitation et professionnel, ne comportant pas plus de deux logements (cas du maître d'ouvrage qui veut loger une personne ou qui désire se procurer un revenu complémentaire) sur un terrain lui appartenant.

Deuxième cas - Le constructeur fait proposer le plan : tel est le cas lorsque le constructeur (l'entrepreneur) adresse directement le maître de l'ouvrage (le particulier) à l'architecte ou au bureau d'études. C'est aussi le cas du constructeur qui se charge de la construction d'après un plan fourni par un tiers.

Troisième cas - Le constructeur fournit le plan directement ou indirectement et réalise une part, même minime, des travaux : c'est le cas des maisons en kit lorsqu'il y a livraison, assemblage et mise hors d'eau sur un terrain appartenant au maître d'ouvrage.

→ CCMI sans fourniture de plan

Une seule possibilité est proposée : le constructeur, sans fournir même indirectement le plan (le maître d'ouvrage apporte lui-même un plan utilisable en l'état), se charge au minimum des travaux de gros œuvre, de mise hors d'eau (charpente et couverture) et de mise hors d'air (menuiseries extérieures).

La force des artisans coopérateurs du bâtiment

Pour les coopératives artisanales du bâtiment ayant souscrit une assurance Dommages-Ouvrage, les déclarations de sinistre représentent 5,65% du nombre de maisons individuelles construites pour la période 1992-1996, le recours à la garantie de livraison étant quasi-nul. A titre de comparaison, les statistiques de l'observatoire Sycodés de l'Agence Qualité Construction montrent que la moyenne nationale en matière de sinistres déclarés concernant les maisons individuelles est de l'ordre de 30%. Le résultat des coopératives artisanales est donc particulièrement significatif.

D'autre part, si de nombreux constructeurs déposent le bilan chaque année, ceci est rarement le cas pour les groupements et coopératives d'artisans. Il existe peu de dommages de ce type pour les adhérents de la Fédération française des artisans coopérateurs du bâtiment.

Source : Fédération française des artisans coopérateurs du bâtiment

LES FACTEURS DE RÉUSSITE DU GROUPEMENT

- **Un groupement né du rapprochement d'entreprises aux collaborations déjà établies** sous l'impulsion d'un manager (Yvan PERRIN, Les charpentiers du Morvan).
- **Des membres réunis autour d'un manager et d'objectifs communs intégrant une offre globale de travaux.**
- **L'accompagnement de la Fédération française du bâtiment de Bourgogne (FFB) et de la Fédération française des artisans coopérateurs du bâtiment (FFACB) afin de :**
 - construire un projet permettant de créer un cadre de travail entre les entreprises et artisans ;
 - inciter les entreprises à travailler en réseau ;
 - faciliter les synergies en mutualisant les savoir-faire locaux.
- **L'intégration et l'appropriation par les membres du groupement des principes de l'organisation coopérative** préconisés par la FFACB :
 - la proximité (entreprises locales et non délocalisables) ;
 - l'implication des entreprises dans la démarche commerciale ;
 - la précision des devis par corps d'état ;
 - le chiffrage et le contrôle par les entreprises ;
 - l'auto-contrôle dans la réalisation des travaux ;
 - la gestion des désordres et des sinistres ;
 - le pacte coopératif.
- **La mise en place d'une véritable stratégie commerciale.**
- **L'appui et les services développés par la FFACB au bénéfice de chaque adhérent.**
- **La présence d'un bureau d'études** intégré à une entreprise adhérente et pouvant effectuer des métrés.



Crédit photo : Bâti Morvan Nature

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET POINTS DE VIGILANCE

- **Un contexte difficile :** beaucoup de subventions et d'aides ont été supprimées. Certains chantiers s'arrêtent ou sont reportés. Pour atténuer cet effet, le groupement mène une démarche commerciale très active en direction de ses clients potentiels.
- **La plupart des petites collectivités, l'une des cibles du groupement, manquent d'éclairages concernant la connaissance du coût global d'un bâtiment (conception, construction, utilisation, maintenance, réparation-entretien et déconstruction).** Elles manquent d'information concernant la construction durable, et notamment les connaissances sur les possibilités d'économies de dépenses énergétiques à courts termes qu'offre la construction de bâtiments à basse ou très basse énergie.
- **Beaucoup de futurs acheteurs méconnaissent le principe de l'offre globale.** Le groupement, en proposant ce type d'offre, se retrouve confronté à un double-enjeu. Il doit non seulement présenter et valoriser son offre commerciale, mais également exposer les principes et intérêts de l'offre globale. Une étape d'informations, de conseils et d'explications est donc indispensable avec chaque futur client, ce qui peut entraîner des retards dans les prises de décision.



Crédit photo : Bâti Morvan Nature

Pourquoi créer une société coopérative artisanale ?

Travailler en commun pour gagner des marchés. Les artisans regroupés sous forme de coopératives unissent leur forces et leur compétences pour travailler ensemble, construire des maisons individuelles ou rénover l'habitat existant.

La formule est avantageuse : esprit d'équipe, gain de temps et de productivité, accès aux marchés et bénéfices supplémentaires pour chaque entreprise. Tout en conservant son indépendance, l'artisan peut choisir d'exercer une partie de son activité au sein d'une structure : une coopérative artisanale.

Outil de développement, la coopérative permet de conserver son entité artisanale tout en ouvrant l'accès au marché, en décuplant la force d'intervention par l'organisation en équipe et en structurant le secteur des entreprises individuelles.

Avantages fiscaux :

- Exonération de l'impôt sur les sociétés (IS) sauf pour le résultat provenant des Tiers Non Associés.
- Exonération de la Contribution Economique Territoriale (CET).
- Exonération de la taxe d'apprentissage.

Source : Fédération française des artisans coopérateurs du bâtiment



Crédit photo : Bâti Morvan Nature

PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPEMENT

- ▶ **De nouvelles collaborations sont envisagées pour proposer une offre plus complète,** notamment avec des entreprises complémentaires entre elles, de même corps de métiers et de tailles différentes.
- ▶ **La stratégie et le plan de communication** seront à **reconstruire** ou à enrichir suite à ces nouvelles collaborations.
- ▶ **Un plan de formation enrichi** pour accompagner les montées en compétences des salariés et des chefs d'entreprises adhérents est également envisagé.
- ▶ Une réflexion est par ailleurs engagée sur le **développement de la commercialisation, notamment pour augmenter les parts de marchés et étoffer la clientèle de la coopérative.**
- ▶ Enfin, **le passage à temps plein du technicien-métreur** est en cours de réflexion afin de répondre à l'accroissement de la demande.

VOS PARTENAIRES EN BOURGOGNE

- ▶ **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne**
Nathalie PAWLY : 03 80 63 13 53 - npawly@artisanat-bourgogne.fr
- ▶ **Fédération Française du Bâtiment (FFB) de Bourgogne**
Céline FERNANDES : 03.80.48.00.60 - fernandesc@bourgogne.ffbatiment.fr
- ▶ **Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) de Bourgogne**
Tél : 03.80.48.95.54 - Courriel : capebbourgogne@wanadoo.fr
- ▶ **Fédération nationale des SCOP du BTP Nord-Est**
2 bis cours Fleury - 21000 DIJON - Tél : 03.80.30.27.60 - Courriel : urbfc@scop.coop
- ▶ **Fédération Française des Artisans Coopérateurs du Bâtiment (FFACB)**
9 rue Vaudétard - 92130 Issy-les-Moulineaux - Tél : 01.46.42.90.11 - Courriel : infos@ffacb.com
- ▶ **Union Française des Coopératives Artisanales de Construction (UFCAC)**
37 rue d'Amsterdam - 75008 PARIS - Tél. : 06.78.97.24.15



Remerciements : Tous les membres du groupement Bâti Morvan Nature et, en particulier, Yvan PERRIN.

Avec le soutien financier de :

